

SYRIE

Les prisonniers politiques libanais, palestiniens et jordaniens détenus ou « disparus » en Syrie sont les otages d'un conflit régional
Index AI : MDE 24/03/99

Embargo : 27 janvier 1999, 00H01 GMT

Des centaines de ressortissants étrangers croupissent dans les prisons syriennes, totalement coupés du monde extérieur, souvent sans que leur détention soit reconnue, affirme Amnesty International dans un rapport paru aujourd'hui (27 janvier 1999).

Incarcérés pour des raisons liées aux divers conflits politiques qui ont secoué la région, dans certains cas depuis une vingtaine d'années, ces détenus ont joué le rôle de pions, privés de la possibilité de contester la légalité de leur détention ; leurs proches ont eu beau tout mettre en œuvre pour faire la lumière sur leur sort, leurs efforts sont restés vains. Aujourd'hui encore, nul ne sait combien de Libanais, de Palestiniens et de Jordaniens ont été victimes de « disparitions » ou d'exécutions sommaires, ni combien demeurent incarcérés dans divers établissements pénitentiaires et centres de détention syriens.

« De très nombreuses personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées par les services de sécurité syriens, précise Amnesty International dans son rapport. Certaines de ces "disparitions" remontent à une vingtaine d'années. Les parents et amis des "disparus", qui se sont efforcés pendant des années de connaître le sort de leurs proches, se sont heurtés à un mur de silence. »

Le père de Muhammad Jamal Taym a relaté les efforts déployés par les proches de cet étudiant jordanien arrêté à Alep en 1980, alors qu'il était âgé de vingt et un ans, pour faire la lumière sur son sort ; le scénario est identique dans bien d'autres cas. Après avoir enfin retrouvé sa trace, quinze jours après son arrestation, sa famille a été autorisée à le voir pendant une heure. Le jeune homme avait manifestement été roué de coups.

« Nous ne l'avons jamais revu. Quand nous sommes retournés à Alep trois mois plus tard, on nous a dit qu'il avait été transféré à Tadmor [prison militaire]. Malgré tous nos efforts, nous n'avons réussi à obtenir aucune information à son sujet. Notre vie n'a plus jamais été la même. »

La plupart de ces arrestations s'inscrivaient dans le contexte de la guerre civile libanaise (1975-1990) ou du conflit opposant la Syrie à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans les années 80. Dans la plupart des cas, les Libanais ont été arrêtés ou enlevés par les forces syriennes opérant au Liban sans qu'aucune formalité juridique soit respectée, ou ont été remis aux autorités syriennes par les services de renseignements de l'armée libanaise ou les milices alliées à la Syrie pendant la guerre. Les Palestiniens et les Jordaniens étaient le plus souvent appréhendés à la frontière jordano-syrienne ou sur le territoire syrien.

Amnesty International fait état, dans son rapport, de plus de 300 cas de détention politique et de « disparition » en Syrie ; elle a demandé des éclaircissements au gouvernement syrien à plusieurs reprises, mais n'a reçu aucune réponse de fond. L'Organisation craint en outre que les cas dont elle a connaissance ne correspondent qu'à une petite partie de la réalité.

Depuis 1991, le gouvernement syrien a relâché des milliers de prisonniers politiques, mais des centaines d'autres demeurent incarcérés. Amnesty International se félicite de ces libérations, mais exhorte les autorités syriennes à rompre le silence qui continue d'entourer le sort des autres prisonniers politiques.

Abd al Majid Nimr Zaghmout, Palestinien, a été arrêté en Syrie en 1966. Accusé du meurtre d'un dirigeant palestinien, il a été condamné à mort, à l'issue d'un procès inéquitable devant un tribunal militaire, mais la peine n'a pas été appliquée. En 1989, le ministre syrien de la Défense a ordonné sa mise en liberté, mais Abd al Majid Zaghmout n'a pas été libéré pour autant. Il est incarcéré depuis plus de trente-deux ans. Il a été transféré dans un hôpital pénitentiaire, car il souffre d'un cancer et d'autres maladies graves.

Dani Mansurati, ressortissant libanais, a été membre du parti libanais des Phalanges (Hizb al Kataëb). En 1992, trois hommes en civil l'ont fait monter dans leur véhicule et l'ont emmené. On est sans nouvelles de lui depuis ce jour, en dépit des efforts déployés par sa famille pour obtenir des éclaircissements sur son sort auprès des autorités syriennes.

Wafa Fahmi Ali Abidat, Jordanienne d'origine palestinienne, arrêtée en 1986 à Damas, a été accusée d'espionnage au profit de la Jordanie. L'arrestation de cette femme était probablement liée à l'appartenance de son frère au Fatah Conseil révolutionnaire (plus connu sous le nom de groupe Abu Nidal). Les autorités syriennes nient la détention de Wafa Abidat, mais sa famille a reçu des informations qui confirment qu'elle est incarcérée dans une prison de Damas.

Amnesty International engage les autorités syriennes à réparer les injustices commises pendant des années, en commençant par reconnaître publiquement la totalité des cas de détention pour motifs politiques de ressortissants palestiniens, jordaniens et libanais. Les autorités doivent procéder de toute urgence à un réexamen approfondi de ces cas, avec pour objectifs de libérer sans condition tous les prisonniers d'opinion et les prisonniers politiques incarcérés sans inculpation ni jugement ; de rejuger ou de relâcher tous les détenus qui purgent des peines de prison après avoir été jugés en secret et de façon sommaire ; d'élucider le sort des « disparus » et d'en informer sans délai leur famille.

Dans son rapport, Amnesty International formule des recommandations détaillées à l'intention du gouvernement syrien. L'Organisation exhorte en outre les autorités libanaises, palestiniennes et jordaniennes à enquêter sur le sort de leurs ressortissants détenus ou « disparus » en Syrie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a fait part aux autorités syriennes de l'ensemble de ses préoccupations, et elle a eu plusieurs entretiens avec des responsables syriens à l'occasion de visites dans ce pays. En 1994, l'Organisation a soumis aux autorités syriennes une liste contenant le nom de plus d'un millier de victimes de violations des droits humains. Aucune réponse ne lui est parvenue.

En juillet 1995, le gouvernement syrien a répondu que les droits humains étaient garantis par la législation syrienne, notamment par la Constitution. Toutefois, de l'avis d'Amnesty International, cette réponse ne fournissait aucun éclaircissement sur les nombreux cas individuels soulevés l'année précédente. En mars 1997, lors d'entretiens avec des responsables syriens, Amnesty International a soumis aux autorités une liste révisée, sur laquelle figuraient notamment les noms de ressortissants libanais, palestiniens et jordaniens. Les autorités ne lui ont toujours pas répondu.

En octobre 1998, l'Organisation a soumis une mise à jour plus récente encore énumérant les ressortissants libanais, palestiniens ou syriens détenus ou « disparus » en Syrie. I